

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. : Dr H. DEMIERRE, ing.
2, Valentin, Lausanne

Paraisant tous les
15 jours

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : Concours d'idées pour l'étude d'un projet d'aménagement de cité-jardin à Aire près Genève. — Sur les données actuelles en matière de construction d'usines hydro-électriques, par Denis Eydoux, ingénieur des ponts et chaussées. — Correspondance. — Société suisse des Ingénieurs et des Architectes. — Bibliographie. — Carnet des concours.

Concours d'idées pour l'étude d'un projet d'aménagement de cité-jardin à Aire près Genève.

Extrait du rapport du jury.

Le jury nommé pour l'examen des projets présentés au concours d'idées pour l'étude d'un projet d'aménagement de cité-jardin à Aire, près Genève, composé de MM. Henry Baudin, architecte à Genève, Hans Bernouilli, architecte à Bâle, Jean Taillens, architecte à Lausanne, Maurice Turrettini, architecte à Genève, René de Wurtemberg, architecte à Berne, Daniel Baud-Bovy, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts à Genève, Léon Dufour, administrateur délégué de la Société anonyme des Ateliers Piccard-Pictet et Cie, et M. Ernest Odier, architecte à Genève, s'est réuni au Bâtiment Electoral les 6, 7, 8, 9 et 10 février 1919. M. René de Wurtemberg en est nommé président et M. Henry Baudin, secrétaire-rapporteur.

Les projets arrivés dans le délai fixé sont au nombre de 80.

Avant de commencer les opérations, le jury prend connaissance de divers documents — plans schématiques, tables comparatives, etc. — établis par le Service de la cité-jardin dans le but de faciliter sa tâche. Il décide après un échange de vue, vu la complexité et la nature spéciale de ce concours, d'examiner les travaux présentés en scindant l'étude en deux points principaux : a) plan général d'ensemble, b) plan des habitations, en donnant toutefois la prédominance à la conception du plan général et en attachant une importance primordiale aux conditions du programme qui demandaient aux concurrents d'avoir en vue une *fin utilitaire, pratique et économique*, c'est-à-dire réalisable.

Après une étude préliminaire individuelle des travaux présentés et une visite du terrain sur lequel doit s'établir la cité-jardin, le jury procède à l'examen détaillé des projets.

Vu le grand nombre de projets, le jury décide, d'un commun accord, de procéder à plusieurs tours successifs d'élimination, en vue de ne retenir qu'un certain nombre des meilleures œuvres.

Sont en présence pour le classement définitif les neuf projets suivants dont les qualités d'ensemble résolvent le mieux, dans une certaine mesure, à certains titres, un ensemble satisfaisant des conditions essentielles et des vœux formulés dans le programme du concours :

Le travail c'est le bonheur. — Les Squares. — Orientation. — (II) Châtelaine. — Sous les ormeaux. — Sous l'empire d'une idée. — Soleil et jardin. — La Madelon. — Variation sur un thème.

Le travail c'est le bonheur (1^{er} prix).

(Voir page 40.)

Ce projet organique et équilibré, judicieusement adapté au terrain, présente un plan d'ensemble dont les éléments de composition, bien proportionnés et répartis, sont conçus et

étudiés avec une idée directrice. La réunion de toutes les constructions sur le plateau, la conservation intégrale du versant du Rhône, la clarté du système de voies de communications, reliant bien les trois parcelles, la simplicité du morcellement, le bon groupement des maisons en ordre contigu, l'orientation généralement favorable des logements, sauf dans la parcelle A dont les constructions ont une face au Nord, l'heureuse répartition des espaces libres constituent un ensemble de qualités qui répondent, dans une large mesure, au but cherché, en sorte que, sous réserves de certaines modifications, ce plan pourrait être réalisé.

Les plans des habitations, qui offrent deux types, adaptés à l'orientation des maisons, ont une bonne distribution ; toutefois dans le type B des maisons collectives à deux appartements, la disposition de l'escalier est mauvaise. Ces maisons ont un caractère architectural simple qui convient au cadre ; la saillie des murs miroyens inspirée de celle que présentent la plupart des pignons des constructions rurales du pays, constitue un abri contre les intempéries et un écran qui assure l'indépendance des habitants.

La Salle de réunion, les bâtiments pour ouvriers retraités et le home pour jeunes filles occupent des emplacements favorables. La répétition de la maison A, dans le but de créer un édifice à destination de restaurant, constitue un anachronisme. Il y aurait, du reste, avantage à reléguer le restaurant dans un autre endroit. Bains chauds bien placés. La situation des emplacements de sports et de tennis, de même que des places secondaires de jeux, répartis dans les parcelles, est excellente.

Quoique la vue perspective à vol d'oiseau ne donne qu'une image un peu sèche et sommaire de l'aspect général, il est certain que ce projet est un de ceux dont le caractère se rapprocherait le plus de la physionomie qui conviendrait à la petite cité projetée.

Sous les ormeaux (II^{me} prix).

(Voir page 41.)

Ce plan modeste et clair bien adapté au terrain, sans exagération dans le sens architectural, présente de réelles qualités. Bonne composition du centre organique axé sur l'avenue qui conduit à la terrasse. La Salle de réunion construite dans cet axe, en retrait de l'avenue d'Aire, abrite sur sa face postérieure une jolie place fermée, située en dehors de la circulation.

Le principe fondamental de ce projet réside spécialement, à part quelques maisons jumelles, dans l'emploi exclusif de maisons en séries, ayant toutes une unique et excellente orientation. La direction nord-sud des rues assure un excellent ensoleillement des deux faces des habitations. Les maisons collectives bordant la rue du Contrat-Social, au Nord forment un écran protecteur contre la bise. Le morcellement général est excellent, quoique prévoyant dans la partie B un grand nombre de maisons à front des artères publiques. Les